



Appel à projets 2020

1

Le numérique au service d'une société plus équitable

Date limite de dépôt : 6 mai avant 12 heures

Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

Association fondatrice reversant 90 % de ses bénéfices générés par le .fr à la Fondation, l'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation.

En 4 ans, la Fondation Afnic a soutenu 176 projets pour plus de 3,8 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Exemples de projets soutenus

- ❖ *Tablettes dans les maisons de retraite,*
- ❖ *Coffre-fort numérique pour les sans-abris,*
 - ❖ *Pass numérique,*
 - ❖ *Plateforme mobilité,*
 - ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Cartographies pour personnes handicapées,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Roulotte numérique pour les gens du voyage,*
- ❖ *Formations pour les personnes autistes,*
- ❖ *Workshops historiques dans les prisons,*
- ❖ *Application grand public sur la qualité de l'air,*
- ❖ *Ateliers multimédias en Nouvelle Calédonie...*

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant de 2 000 à 200 000 euros sur 1 à 3 ans.

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Contexte de l'appel à projets

Pour la cinquième année consécutive, la Fondation Afnic soutient les projets de celles et ceux qui mettent le numérique et ses usages au service d'une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire.

Les projets soutenus montrent que les technologies numériques offrent des possibilités extraordinaires pour favoriser l'accès à l'information, aux savoirs, à la culture, aux loisirs et à la formation. Elles permettent la mise en place de services qui facilitent les échanges et la collaboration, les déplacements, l'exercice de ses droits et la participation citoyenne.

En matière d'innovation sociale, le numérique peut constituer un formidable levier pour favoriser ou accompagner l'émergence de nouveaux projets, de nouveaux services, en permettant de toucher de nouveaux publics ou de proposer des modèles alternatifs de développement.

Par ailleurs, le numérique offre des opportunités pour répondre aux enjeux de société liés à l'environnement, au logement et aux inégalités et apporter des solutions nouvelles aux personnes fragilisées.

Parce qu'elle désire poursuivre le déploiement des initiatives exemplaires, la Fondation Afnic soutiendra cette année encore, le transfert de compétences de projets qu'elle a déjà financé vers de nouvelles structures.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation Afnic soutiendra des projets qui permettent :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes malades ou pour rompre l'isolement géographique ;
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux (réchauffement climatique, biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air ...) ;
- De proposer des solutions innovantes dans le secteur du logement et de l'habitat ;
- De renforcer l'efficacité des interventions menées par les professionnels dans les secteurs du social et de l'insertion grâce à des modalités de travail ou collaboration innovantes au sein de leurs structures.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations et coopératives exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à

la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,

- ET Une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets à but lucratif,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures numériques,
- Les projets finançant des achats ou de location immobiliers,
- Les projets finançant des actions hors du territoire français,
- Les projets finançant le fonctionnement habituel de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles).



A noter que les projets d'ateliers numériques sur plusieurs années ou dont le montant de la demande de subvention est supérieur à 10 000 euros sont traités dans un autre AAP (cf site fondation-afnic.fr)

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'une **subvention annuelle ou pluriannuelle** (durée maximale de deux ans) sur la base d'un budget transmis par le candidat.

Les demandes devront concerner des projets débutant fin 2020 ou début 2021. La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement dédiées à l'organisation du projet présenté.

Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier de la Fondation Afnic.

Le versement de la subvention pourra être effectué en plusieurs étapes : au démarrage du projet, lors de la remise de rapports d'avancement et lors de la remise du rapport final.

Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil, le nombre et l'implication des bénéficiaires du projet,

- Le caractère structurant et pédagogique du projet avec un fort potentiel d'essaimage pour permettre une large diffusion,
- La dimension partenariale du projet,
- La connaissance et l'analyse des autres projets de solidarité numérique et notamment ceux déjà financés par la Fondation Afnic au regard du projet déposé,
- La dimension pluridisciplinaire de l'équipe pilotant le projet (le projet est porté par une équipe qui rassemble des compétences variées et complémentaires),
- La démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques),
- L'identification précise de la réalisation finale et la prise en compte de la démarche d'évaluation des résultats,
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...).

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** à l'adresse : <https://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

La Fondation Afnic n'acceptera **qu'un seul dossier par structure**.

La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité du projet. Toutes les candidatures transmises avant le 6 mai 2020 avant 12h00 seront étudiées par la Fondation Afnic.

Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation Afnic dans le courant de l'été.

L'examen en comité

Les projets instruits par la Fondation Afnic seront examinés par le comité de sélection au mois de septembre 2020.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>.

L'annonce des projets subventionnés se fera au mois de **novembre 2020**, et sera communiquée par courriel et confirmation par voie postale.

La Fondation Afnic organisera des conférences téléphoniques pour répondre à toutes vos interrogations. Les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux.

L'appel à projets 1 - 2020

Formulaire de sélection

Le numérique au service d'une société plus équitable

Ce formulaire doit être saisi en ligne avant le 6 mai 2020 - 12h00 à cette adresse :
<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Appel-a-projets/Candidature.htm>, à partir de votre compte.

Il est impératif de créer **au préalable** un compte sur le site à cette adresse, seulement si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans ce cas, réutilisez vos identifiants et mot de passe de votre compte) : <https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

Points de Vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de mots à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger les pièces justificatives en format PDF (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts **signés**
- Liste des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan **validés** de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)
- Agrément ESUS (si la structure est coopérative)
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Si le projet est sélectionné, vous serez contacté par un des instructeurs de la Fondation à partir du mois de juin, pour fixer un entretien téléphonique au cours duquel seront abordés divers points concernant le projet.

Le jury de sélection des projets se réunira fin septembre 2020.

La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale.

Etape 1

1. Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation	
Nom usuel :	
Sigle (acronyme) :	Date de création
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type ESUS, autre) :	
Adresse du siège :	

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel :
Site internet :		
Réseaux sociaux:		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		Date de création
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur (ou responsable) :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant (zone de texte limitée à 150 mots maximum)

1. Informations juridiques sur l'organisme porteur *

Objet statutaire : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Etape 2

1. Le projet

Présentation du projet*

- A) **Nom du projet** : (limité à 30 caractères)
- B) **Synthèse du projet** : (utilisée pour la communication autour du projet) : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)
- C) **Zone géographique de déploiement du projet** : [liste déroulante : local, départemental, régional, national, autre]

Quel est le territoire **précis** sur lequel porte le projet ? (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

- D) **Livrable de fin de projet / Réalisation finale de votre projet** (2 choix maximum)
Qualifiez le plus précisément possible à l'aide de la liste déroulante la réalisation finale de votre projet :

- Animation d'une plateforme ou d'un site web
- Ouverture d'un lieu (co-working, e-learning, apprentissage numérique)
- Aménagement d'un lieu déjà existant
- Développement d'un logiciel ou d'une application
- Création d'un objet ou d'un outil (ou adaptation pour public spécifique d'un objet ou d'un outil existant)
- Création de contenus pédagogiques (MOOC) et/ou de formation
- Création et animation d'ateliers (formation, initiation au numérique...)
- Création et animation d'une communauté
- Développement d'un service numérique (cartographie ...)

- E) **Thématiques** (2 choix maximum)

Précisez les thématiques principales de votre projet

- Citoyenneté
- Culture
- Développement territorial
- Education/Formation
- Environnement/Habitat
- Insertion/Emploi
- Santé/Handicap

F) Les bénéficiaires du projet

Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités d'implication dans le projet.

- 1- Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)
 - Personnes âgées
 - Personnes en situation de handicap
 - Personnes en insertion professionnelle
 - Personnes hors zone urbaine
 - Jeunes décrocheurs
 - Personnes en grande précarité
 - Autre catégorie (précisez : _____)
- 2- Nombre de bénéficiaires **dans la durée** du projet ? (Champ texte 150 mots maximum)
- 3- Comment et à quel stade sont-ils associés au projet ? (Champ texte 150 mots maximum)
- 4- Quelle est votre expérience avec le public visé ? (Champ texte 150 mots maximum)

Organisation du projet

A) Objectifs de votre projet * (champ texte 500 mots maximum)

*Précisez à quels problèmes et difficultés répond votre projet ; quelle est la situation de départ identifiée **sur votre territoire** que vous voulez corriger ? Décrivez votre **propre diagnostic***

B) Quelles sont les étapes majeures / actions principales concrètes envisagées ? *

Etapes majeures

Identifier les 3 ou 4 grandes étapes prévisionnelles de votre projet et leur calendrier qui vous permettront d'aboutir à la réalisation finale de votre projet ; ces étapes feront l'objet d'un suivi

particulier par l'équipe de la Fondation Afnic (exemple en première ligne)

Date de démarrage (mois, année)	Durée (en mois)	Etape/Actions	Objectifs
01/21	3	Comité de repérage des jeunes	Mobiliser des jeunes de quartier politique de la ville sur un mode projet pour leur permettre à l'issue du dispositif d'accéder à un travail rémunérateur

La durée totale du projet ? * (En mois)

C) Quelles sont les ressources à mobiliser ? * (Champ texte 700 mots maximum)
Détaillez l'équipe mobilisée, le recours ou non à des prestataires extérieurs, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre. Précisez le profil du chef de projet (compétences et expériences)

D) Avez-vous des partenaires ? (Champ texte 300 mots maximum)
Préciser la nature du partenariat et son état d'avancement (acquis, en discussion)

E) Avez-vous identifié des besoins en matière de conduite de votre projet numérique ? (Champ texte 300 mots maximum)
Expliquez selon vous, quels sont les besoins essentiels à la bonne réalisation de votre projet que vous ne détenez pas (ou peu) et sur lesquels un accompagnement serait utile

F) En quoi votre projet est-il innovant ? * (Champ texte 300 mots maximum)
Qu'est-ce qui distingue votre projet des autres ? Quels projets vous ont inspiré ? Etes-vous dans la continuité d'un projet déjà financé par la Fondation Afnic ? Si oui, précisez le projet et les relations envisagées avec ce dernier ?

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur le projet : (champ texte 200 mots maximum)

2. Responsable du projet *

Prénom / Nom :

Fonction :

Tél direct : (utile pour convenir d'un rendez-vous d'instruction) :

Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique –
Formulaire sélection 2020 - AAP 1

Courriel :

Nota bene : le numéro de téléphone sera utilisé pour le rendez-vous téléphonique d'instruction, en cas de sélection de votre projet.

Le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet. L'adresse postale sera utilisée pour tout envoi postal.

Etape 3

Eléments financiers *

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan validés ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie.

A) Quel est le montant du dernier budget annuel validé de votre organisme ?

Dont part de subventions en %

B) Quel est le budget total prévisionnel de votre projet ? (toutes années confondues)

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic ?
(toutes années confondues)

D) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) :
conseil/développement/animation/ maintenance
- Investissement - matériel informatique
- Investissement - logistique,
- Investissement – fournitures,
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (champ texte 200 mots maximum)

Etape 4

Évaluation du projet *

Pour évaluer l'impact de ses programmes de redistribution, la Fondation Afnic attend de chaque structure soutenue la mise en place d'indicateurs peu coûteux en temps et en ressources de suivi ou d'évaluation de leur projet. Il faut décrire comment vous allez suivre votre projet (les processus, les indicateurs et les outils) et comment vous saurez que le projet a eu des impacts auprès de vos bénéficiaires.

Remplissez le tableau ci-dessous en reprenant les actions /étapes et objectifs que vous avez indiqués plus avant dans l'organisation du projet.

Vous pouvez vous servir de ce modèle pour composer votre tableau d'évaluation : dans ce cas, le document devra être téléchargé avec les pièces justificatives en fin de saisie dans « autre document ». (exemple en première ligne)

Objectifs *	Actions **	Résultats attendus ***	Indicateurs****	Outils *****
Comité de repérage des jeunes	Mobiliser des jeunes de quartier politique de la ville sur un mode projet pour leur permettre à l'issue du dispositif d'accéder à un travail rémunérateur	Implication des structures locales pour la détection de jeunes et le relais d'information	Nombre de structures présentes lors des deux réunions et relais de la communication mise à disposition dans les réseaux et auprès des jeunes/familles	Listing d'invitation mis en regard avec la liste d'émargement, questionnaire sur les modalités de diffusion de la communication (affichage, newsletter, blog...)

* Objectifs prévus initialement

** Actions mises en œuvre

*** Impacts sur les comportements et/ou pratiques

**** Eléments quantitatifs ou qualitatifs qui permettront de juger, en fin de projet, si les objectifs sont approchés ou atteints (exemples non exhaustifs : nombre, type, capacité à,

âge, ratio femmes/hommes, taux, % de personnes formées...).

***** Moyens de collecte des informations utilisés pour chaque indicateur (exemples : liste de présence, cahier de transmission, questionnaires, interviews, ...).

A quelle période sera-t-il pertinent d'évaluer l'impact de votre projet (par impact, nous entendons l'utilité d'une action, son effet sur le public visé) ? (Champ texte 200 mots maximum)

Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager ? (Champ texte limité à 200 mots maximum)

FIN

N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention.

La Fondation Afnic vous remercie

Foire aux questions

L'acte de candidature

Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2020 ?

L'appel à projets 2020 est composé de deux appels à projets : C'est nouveau !

- L'appel à projets 1 vise des projets pour un numérique au service d'une société plus équitable : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique ou d'ateliers numériques non éligible à l'autre appel à projets
- L'appel à projets 2 vise exclusivement des projets d'ateliers numériques pour accompagner les personnes éloignées du numérique ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros. Pour en savoir plus sur cet appel à projets, consultez la FAQ consacrée

Quelle est la procédure mise en place ?

La procédure se déroule en 2 étapes :

1. Dépôt de la candidature : saisir le formulaire de sélection et télécharger toutes les pièces justificatives, sur le site web avant le 6 mai 2020 – 12h00
2. Instruction : Si à l'issue de la sélection, votre projet a été retenu , vous serez appelé par un instructeur pour convenir d'un rendez vous d'instruction entre début juin et début septembre 2020

Le Comité de sélection des lauréats se réunira fin septembre 2020

Quels sont les éléments qui composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer.

Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme si mon projet est sélectionné ?

Ci-dessous la liste :

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts à jour signés

- Liste des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)
- Agrément ESUS (si la structure est de statut coopératif)
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?

Un courriel confirmé par un courrier postal sera transmis au porteur de projet après la réunion du comité de sélection qui se déroulera fin septembre 2020.

- pour les projets lauréats 2020, la marche à suivre sera décrite avec dans certains cas des conditions à réunir si le comité l'a jugé utile ;
- pour les projets non lauréats, un courrier sera envoyé ;

Attention, il s'agit d'un concours. Même non lauréat, votre projet peut être intéressant, le comité a dû faire des choix. Il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

Qui peut répondre ?

Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?

Le porteur du projet doit être une association ou coopérative ou autre structure :

- exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté: les structures créées après le 1er mars 2019 ne sont pas éligibles.

Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

Acceptez-vous un projet porté par un réseau?

L'important est de disposer d'une structure juridique qui réponde. Vous pouvez disposer d'une structure porteuse différente du réseau s'il est informel. Il suffit de bien le spécifier et fournir les garanties de bonne fin du projet.

Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?

Il existe diverses formes de coopérative mais ce qui est important à retenir c'est que la structure doit être reconnue d'intérêt général (spécification dans l'objet social par ex). Les dossiers portés par des coopératives feront l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer du caractère non lucratif de la structure. Si une structure associative est en renfort, cette dernière peut être éligible et porteuse de l'appel à projet. L'agrément ESUS est un plus mais d'autres critères entrent en ligne de compte et notamment le volume que représentent les prestations vendues par l'organisme.

Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS?

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

Est-ce que les projets peuvent être de dimension internationale ou avec des partenaires dans différents pays ou dont le siège n'est pas situé en France ?

Le porteur du projet (celui qui se porte candidat à l'appel à projets) doit avoir son siège en France. Il en est de même pour l'objet du projet et son terrain d'action. Néanmoins, qu'il y ait des partenaires hors de France impliqués dans le projet est tout à fait possible.

Est-ce que les projets peuvent être portés par une collectivité territoriale ?

Une collectivité territoriale ne peut pas être la structure porteuse du projet ; cependant elle peut être partenaire d'un projet.

Quels sont les projets soutenus ?

Puis-je candidater si mon projet est déjà lancé ?

Oui, à condition que le financement soit affecté à une nouvelle action. Demander un financement pour poursuivre une action déjà engagée et financée n'est donc pas recevable.

Qu'attendez-vous comme projets candidats ?

Nous attendons des projets qui utilisent le numérique comme un moyen de transformation et pas seulement d'amélioration, par exemple en ce qui concerne l'organisation du travail ou le mode de prise de décision. Pour plus d'informations, merci de vous reporter au site web de la fondation sur lequel les axes de l'appel à projets sont décrits.

Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?

Il s'agit de projets qui visent à apporter des solutions innovantes aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes malades ou pour rompre l'isolement. Des projets qui vont contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux, de logement et d'habitat mais également qui vont aider à renforcer l'efficacité des interventions menées par des professionnels, apporter des nouvelles modalités de travail ou de collaboration innovantes au sein des structures. Ainsi, projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique ou d'ateliers numériques non éligibles à l'autre appel à projets sont éligibles.

Comment être sûr que l'atelier numérique que je propose est éligible à cet appel à projets ?

Si les ateliers numériques sont prévus sur plus d'un an et que le montant de la subvention souhaitée est supérieure à 10 000 euros au total, alors cet appel à projets est adapté. Dans le cas contraire, s'il s'agit d'ateliers numériques prévus sur un an (voire moins) et que le montant total de la subvention n'est pas supérieur à 10 000 euros, alors reportez-vous vers l'appel à projets 2.

Est-ce que la réplication de projet est soutenue par la Fondation ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplication de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont éligibles au soutien financier du projet présenté.

Acceptez-vous des projets portant sur le handicap et sur la santé ?

Les projets portant sur le handicap sont les bienvenus. En revanche, ceux portant exclusivement sur la santé ne sont pas éligibles. La Fondation Afnic désire se positionner sur des terrains peu ou pas soutenus par les autres fondations et les pouvoirs publics.

Qu'est-ce qu'un projet pérenne ?

C'est un projet dans lequel il serait dommage de consacrer des moyens financiers alors qu'il n'y aurait aucune garantie de lendemain. C'est un projet pour lequel la structure mise en

place a les moyens de poursuivre ses actions ; elle n'est pas dépendante uniquement de financement.

J'ai une idée que j'ai déjà un peu développé mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projet de la Fondation Afnic ?

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

Serais-je informé si mon projet n'est pas retenu ?

La Fondation Afnic fera son possible pour informer tous les candidats n'ayant pas été retenus. Les projets sélectionnés et qui auront été appelés par un instructeur mais qui ne seront pas lauréats recevront une réponse argumentée.

Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic sera présente tout au long de la réalisation de votre projet. Elle pourra également venir à votre rencontre afin d'évaluer l'efficacité de vos actions. Elle contactera la personne en charge du projet telle qu'indiquée dans le dossier de demande de subvention.

Quelle est la durée optimale d'un projet ?

Il n'y a pas de durée optimale. Néanmoins, à l'heure d'internet, il est rare de pouvoir se projeter au-delà de 2 ans ; les plans d'action, les partenariats, les recherches de financement deviennent aléatoires passés ce délai. En conséquence, la Fondation souhaite limiter à 2 ans les demandes de financement.

Comment se déroule l'entretien d'instruction ?

Seuls les projets sélectionnés feront l'objet d'un entretien téléphonique entre le 8 juin et le 8 septembre 2020. L'instructeur en charge du dossier contactera par courriel le porteur du projet afin de le convier à un rendez-vous téléphonique (des documents pourront être demandés en complément du dossier).

La présence des partenaires du projet ou de l'équipe est à la discrétion du porteur de projet.

Les aspects Financiers

Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation ?

En 2019, l'enveloppe moyenne des financements accordée était de 19 172 euros (max : 80 000 euros, min 2 000 euros). La Fondation Afnic peut aussi bien subventionner un micro-projet local qu'un projet d'envergure à plus grande échelle.

La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?

La Fondation Afnic peut effectivement prendre en charge un peu de fonctionnement même si son intervention est ponctuelle à condition que la pérennité de l'action soit pensée.

La Fondation participe-t-elle à l'achat de matériel informatique ?

Ce n'est pas exclu même si la Fondation souhaite privilégier le développement des usages. Cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement dédiées à l'organisation du projet présenté

Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?

Toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) sont éligibles quelles que soient leur nature. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont également éligibles au soutien financier de la Fondation Afnic. En revanche, sont exclus de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques (lignes ADSL ou fibre...).

Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

Oui, cela est possible mais la Fondation souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement. Elle peut également décider de ne financer qu'une partie du projet alors même que la demande était un financement total : elle le fera uniquement après avoir échangée avec le porteur.

Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

Quelles sont les modalités des versements annuels des subventions allouées par la Fondation ?

La Fondation soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la fondation versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. Le versement sera effectué en plusieurs temps :

- pour les projets dont la durée est inférieure ou égale à un an, 80 % du montant annuel au démarrage et 20% restant à la remise du rapport final

- pour les projets dont la durée est supérieure à un an, 80 % de la première année au démarrage, 100 % de la seconde année à la remise du rapport d'avancement intermédiaire et 20 % restant à la remise du rapport final.

Suis-je assuré d'obtenir la totalité de mon financement, si la fondation me soutient la première année ?

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la fondation versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionnée à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. En cas d'échec du projet, retard non justifié, réorientation etc... la Fondation pourra décider de ne pas verser la seconde tranche de financement du projet.

Les contacts avec la Fondation Afnic

Comment contacter la Fondation Afnic ?

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
- Et via les réseaux sociaux : Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic et Twitter : [@FondationAfnic](https://twitter.com/FondationAfnic)

Y a-t-il une permanence téléphonique ?

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des conférences téléphoniques sont proposées. Les dates suivantes ont été retenues et seront confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- 19 Mars 2020 de 10h00 à 12h00
- 9 AVRIL 2020 de 10h00 à 12h00
- 23 AVRIL 2020 de 10h00 à 12h00

Pour obtenir les numéros de téléphone, code de la conférence téléphonique, il suffit soit :

- d'adresser à la Fondation Afnic un courriel quelques jours avant
- de se connecter sur les comptes FaceBook ou Twitter de la Fondation Afnic

La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet? La documentation ? Etc..

Si mon projet est retenu, les documents de votre projet pourront être publiés sur la ressource de la Fondation Afnic, espace en cours de réalisation, soit pour la pertinence de sa méthodologie, les outils utilisés ou les enseignements à tirer de sa réalisation. La Fondation Afnic vous avertira de la publication de ces informations.

Vendredi 6 mars à 12h00

Ouverture du dépôt des projets de l'AAP 1

Jeudi 19/03/20 matin

Conférence téléphonique

Jeudi 09/04/20 matin

Conférence téléphonique

Jeudi 23/04/20 matin

Conférence téléphonique

Mercredi 06/05/20 à 12h00

Fin des dépôts des projets AAP1

Lundi 08/06/20

Début d'instruction des projets retenus

Mercredi 09/09/20

Fin des instructions

Fin Septembre 2020

Comité de sélection des lauréats 2020